

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES

21 OCT. 2021

**Objet :** COTISATIONS A L'UAFA 2021

ARRIVEE  
5

Le « Mercredi 24 Février 2021 à 14h00 », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

**Étaient présents :**

Christian ANSELME  
Elie FARINELLI  
Michel MATHIEU  
Yves ANTHOINE-MILHOMME  
Jean-Marc NICOLLIN  
Michel BASTARD-ROSSET  
Anne LEVET  
Jean-Yves ABBE-DECARROUX  
Jean-Pierre BETEND

**Assistaient également :**

Richard CLAVEL, Alpagiste Chez Paccot- Métralière  
Pascale RIGOT, Responsable Service Comptabilité Finances Fillière  
Johan FREIMANN, Service Comptabilité Finances Fillière  
Amélie ROMAC, Chargée de mission Syndicat Mixte des Glières  
Emmanuel COGNET, Technicien SEA74  
Antoine ROUILLON, Directeur SEA74

**Avait donné pouvoir**

Estelle GAILLARD à Jean-Pierre BETEND, Commune Glières-Val-de-Borne

Monsieur le Président demande à la SEA de faire le point sur la cotisation à l'UAFA.

Pour 2021, l'UAFA n'a pas encore délibéré mais il semble que la cotisation de base devrait être maintenue à la somme de 110 euros.

Elle se décompose de la façon suivante :

- Cotisation à la Société d'Economie Alpestre
- Contribution à la cotisation à l'Association des Maires pour la mise à disposition de logiciel
- Contribution à la cotisation à la compagnie d'assurance pour le suivi du contrat groupe
- Cotisation pour la rémunération du Trésor Public pour les programmes qu'il mène pour l'ensemble des AFP et la tenue de sa comptabilité ainsi qu'aux frais engagés par ces programmes

Monsieur le Président rappelle, qu'à côté de cette part administrative fixe arrêtée à 110 euros, **une participation pour les services que l'Union effectue pour l'AFP sera sollicitée.**

Les services demandés concernent :

- La mise à jour du périmètre de l'AFP et chargement des données avec l'appui de la Régie des Données Informatiques 74
- La déclaration fiscale et transfert des données aux services de la Direction Générale des Impôts Fonciers

qui s'élèvent à un montant total de 165,20 euros. Ces services seront facturés en fonction de leur avancement.

**Ainsi, Monsieur le Président propose de budgétiser la somme globale et arrondie de 300,00 €.**

**Oui cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire :**

1. Approuve la proposition de cotisation à l'UAFA
2. Demande à Monsieur le Président de budgétiser la somme minimum de 300,00 euros
3. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour mandater toutes les sommes concernant les cotisations à l'UAFA
4. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus  
Pour copie conforme  
Le Président de l'A.F.P.  
Christian ANSELME

